

Appel à propositions 2010 pour des contributions financières au fonctionnement des organisations européennes de consommateurs représentant les intérêts des consommateurs dans l'élaboration de normes pour les produits et services à l'échelon de l'Union européenne

[Action 6 de la décision n° 1926/2006/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un programme d'action communautaire dans le domaine de la politique des consommateurs (2007-2013)]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2010/C 191/07)

1. Conformément à l'article 7 de la décision n° 1926/2006/CE, le 21 décembre 2009, la Commission européenne a adopté le programme de travail annuel dans le domaine de la politique des consommateurs pour 2010. Le programme de travail comporte des informations supplémentaires sur les objectifs, les priorités, le budget indicatif et les types d'actions ainsi que les règles d'admissibilité pour solliciter une subvention de l'Union européenne dans le cadre du Programme des consommateurs. Ce document est disponible sur le site de l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs (AESC) à l'adresse suivante: <http://ec.europa.eu/eahc/consumers>
 2. Le présent appel à propositions vise, en particulier, à fournir — sous la forme de subventions de fonctionnement — des contributions financières au fonctionnement des organisations européennes de consommateurs représentant les intérêts des consommateurs dans l'élaboration de normes pour les produits et les services à l'échelon de l'Union européenne par la conclusion de conventions-cadres de partenariat pour une durée de quatre ans, à savoir les années d'exercice 2011, 2012, 2013 et 2014, établissant ainsi une coopération à long terme (partenariats) entre l'Agence et les partenaires sélectionnés.
 3. Le texte intégral de l'appel à propositions et les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site de l'Agence exécutive pour la santé et les consommateurs à l'adresse suivante: http://ec.europa.eu/eahc/consumers/consumers_calls.html
-